CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E143719** **VALABLE JUSQU'AU** **27/03/2027**

ÉDITÉ LE 18/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/2013

Raison sociale : EM 33

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 22/02/2024

Capital : 10 000

5 RUE SUZANNE BERNARD
CELLULE 12
33700 MERIGNAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX

Siret : 792 746 646 00027

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 7166792

Assurance Responsabilité Travaux :
ACTE IARD 1145695

Assurance Responsabilité Civile :
ACTE IARD 1145695

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 09 82 46 02 32 **Fax :**

Portable : 06 65 76 10 61

Responsabilité légale :
MONTEIRO CRISTIANO GÉRANT

Site Internet : http://www.em33.pro

E-mail : etancheitemonteiro@gmail.com

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 111 909 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante)	10	28/03/2024
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante)	10	28/03/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 18/02/2026 08:23

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.